

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit avril, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Martine HENNENFENT (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Fabienne JARRIAULT (ayant donné pouvoir à Mme Grizon), Sylvie POUVREAU (ayant donné pouvoir à M. Philbert), Anne CLEMENT-THIMEL (ayant donné pouvoir à M. Chavignay), Yves GUIGNOUARD, Claudine VAN MELCKEBEKE, Magali LARGE.

Le conseil municipal a désigné M. Guy BRISE comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2012 a été approuvé.

2012/18 Souscription au capital de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres Publiques des Communes Associées-Aunis

Le Conseil Municipal,

Après avoir été informé de la création de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres des Communes Associées-Aunis, Appelé à délibérer sur la souscription d'au minimum une action de 100 € auprès de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres des Communes Associées-Aunis,

Après avoir entendu, à sa demande, Mme la Présidente et M. le Directeur de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de reporter sa décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

2012/19 Enquête publique préalable à l'autorisation pour les travaux de traitement des eaux pluviales sur la Commune. Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Considérant que par arrêté en date du 6 mars 2012, la Préfète du Département a prescrit une enquête publique préalable à l'autorisation pour les travaux de traitement des eaux pluviales sur la Commune sollicitée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant que conformément au code de l'environnement, le Conseil Municipal doit émettre son avis sur cette demande d'autorisation,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation pour les travaux de traitement des eaux pluviales sur la Commune sollicitée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

2012/20 Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération de La Rochelle. Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Considérant que par en date du 26 janvier 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération des 10 années à venir,

Considérant que conformément au code des transports les Conseils Municipaux des communes membres de l'Agglomération sont appelés à émettre leur avis sur ce plan,

Après avoir pris connaissance de ce Plan,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable au Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle arrêté par délibération en date du 26 janvier 2012 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

2012/21 Mise à jour du tableau des effectifs des emplois municipaux

Le Conseil Municipal

Appelé à modifier le tableau des emplois municipaux suite à la radiation des effectifs d'un agent parti en retraite,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois communaux en supprimant un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

2012/22 Conventions pour installation de panneaux d'affichage sur le domaine privé

Le Conseil Municipal,

Appelé à approuver les conventions à conclure avec les propriétaires du centre commercial du Champ Pinson et d'Intermarché pour l'installation de panneaux d'affichage municipal sur ces domaines privés,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les conventions à conclure avec les propriétaires du centre commercial du Champ Pinson et d'Intermarché pour l'installation de panneaux d'affichage municipal sur ces domaines privés et autorise le Maire à les signer.

2012/23 Contentieux d'urbanisme : Autorisation à défendre

Le Conseil Municipal,

Considérant le recours déposé auprès du Tribunal Administratif de Poitiers contre l'arrêté de permis de construire modificatif délivré le 9 décembre 2011 à l'EURL Les Fougères et la SA d'HLM Atlantic Aménagement,

Appelé à autoriser le Maire à défendre dans cette instance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à défendre dans le cadre du recours déposé auprès du Tribunal Administratif de Poitiers contre l'arrêté de permis de construire modificatif délivré le 9 décembre 2011 à l'EURL Les Fougères et la SA d'HLM Atlantic Aménagement et désigne Maître Valérie BROSSIER, avocate à Poitiers, pour représenter la Commune.

2012/24 Nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime. Position du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Considérant que suite à plusieurs observations de la Chambre Régionale des Comptes le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime a été amené à modifier ses statuts afin de les mettre en cohérence avec ses pratiques dans le respect du code général des collectivités territoriales. Ces nouveaux statuts ont été adoptés par le Comité Syndical du Syndicat des Eaux réuni le 7 mars 2012,

Considérant qu'en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale adhérent au Syndicat des Eaux, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région Nord de La Rochelle dont la Commune est membre doit se prononcer sur l'approbation de ces nouveaux statuts,

Considérant que même si le Conseil Municipal n'a pas à se prononcer officiellement sur ces nouveaux statuts, il peut émettre son point de vue afin que ses représentants au sein du syndicat intercommunal d'adduction d'eau puissent se prononcer au nom de l'assemblée communale,

Après avoir pris connaissance de la modification des statuts du Syndicat Départemental des Eaux,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Mandate ses représentants au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région Nord de La Rochelle pour émettre un avis favorable à la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

2012/25 Conventions de servitudes de passages pour le rejet d'eaux pluviales rue du Port

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Port (route départementale n° 106^{el}), des travaux de reprise du réseau d'évacuation des eaux pluviales doivent être réalisés,

Considérant que des parcelles privées appartenant à M. Marcel BARBARIN, Mme Geneviève GAUTHIER et Mme Léone ROUSSEAU sont concernées par ces travaux par le passage de canalisations d'évacuation en direction du chenal,

Considérant que ces propriétaires ont donné leurs accords pour ces servitudes de passage des canalisations d'évacuation des eaux pluviales,

Appelé à approuver les conventions de servitude à conclure avec les propriétaires,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les conventions de servitudes de passage de canalisations d'évacuation des eaux pluviales à conclure avec M. Marcel BARBARIN propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 1181, Mme Geneviève GAUTHIER propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 436 et Mme Léone ROUSSEAU propriétaire des parcelles n° 348 et 349 et autorise le Maire à signer les conventions.

2012/26 Autorisations de dépôts de déclarations préalables

Le Conseil Municipal,

Vu les projets de réalisation d'une 1^{ère} phase de travaux de mise en conformité de la maison des associations et d'aménagement d'un parking rue du Vieux Pont à l'emplacement des maisons déconstruites par l'Etat,

Considérant la nécessité de déposer des déclarations préalables de travaux,

Appelé à autoriser le Maire à déposer ces déclarations préalables,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer les déclarations préalables relatives aux travaux d'une 1^{ère} phase de travaux de mise en conformité de la maison des associations et d'aménagement d'un parking rue du Vieux Pont à l'emplacement des maisons déconstruites par l'Etat.

2012/27 Indemnité représentative de logements des instituteurs pour 2011

Le Conseil Municipal,

Considérant que les dispositions des articles R 2334-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les instituteurs non logés perçoivent en contrepartie une indemnité représentative de logement (IRL) fixée chaque année par le Préfet après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des Conseils Municipaux,

Considérant que le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, conformément aux recommandations du Comité des Finances Locales a demandé, par circulaire du 23 novembre 2011, que le montant unitaire de l'IRL 2011 soit identique à celui de 2010.

Considérant que cette mesure a été soumise à l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale lors de sa séance du 5 avril 2012,

Considérant que pour le Département, l'IRL proposée au titre de l'année 2011 est de 2.184,72 € pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires) et de 2.730,87 € pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants),

Appelé à entériner cette proposition,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2011 à 2.184,72 € pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires) et de 2.730,87 € pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

La séance a été levée à vingt deux heures trente.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Guy BRISE

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Annie GOUJAT

Guy BRISE

Serge COMTE

Marcel LAMIRAULT

Bénédicte BECONNIER

Didier PRIVE

Martine HERAULT

Patrick PHILBERT

Rodolphe CHAVIGNAY

Gaston BERITAUULT

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE

Jacques SIMONNEAU